



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissement français du sang

Question écrite n° 100939

Texte de la question

Mme Martine Faure attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur la prochaine restructuration de l'établissement français du sang (EFS) Aquitaine-Limousin inscrite dans le projet de regroupement des plateaux de qualification biologique des dons du sang (QBD). Cette opération a pour but de supprimer dix laboratoires régionaux sur les quatorze existants et de concentrer l'activité sur quatre plateaux (Lille, Angers, Annecy, Montpellier), avec pour conséquence immédiate la perte de centaines d'emplois (25 sur le seul site de Bordeaux-Pellegrin). De plus, jusqu'à ce jour, le souci prioritaire des EFS était de réduire au maximum le délai entre les dons du sang et la mise à disposition des produits dans les établissements de soins afin d'assurer aux patients une haute qualité thérapeutique. Cette compétence sera-t-elle maintenue s'il ne subsiste que quatre laboratoires sur tout le territoire national ? L'intersyndicale de l'EFS et certaines associations de donneurs de sang s'inquiètent de la dégradation des conditions de travail des personnels et des risques encourus par les malades si la direction de l'EFS maintient ce projet directement inspiré par la révision générale des politiques publiques (RGPP). En conséquence, elle lui demande de prendre les mesures nécessaires pour garantir la qualité du service public transfusionnel français dans le respect de l'éthique du don de sang bénévole, anonyme et gratuit.

Texte de la réponse

La mutualisation des plateaux de qualification biologique du don est prévue à l'article 12 du contrat de performance signé le 2 septembre 2010 par l'Établissement français du sang (EFS) et les ministres chargés de la santé et du budget. Ce contrat de performance prévoit une réduction du coût du processus de qualification biologique du don de 15 % à son échéance. Les quatorze plateaux existants connaissent tous des organisations différentes et nécessitent des mesures d'harmonisation. Le coût de leur fonctionnement est connu et il est d'autant plus élevé que le maillage territorial est important. Le contrat de performance ne définit pas le nombre de plateaux qui devront faire l'objet d'une mutualisation mais prévoit une réduction de 15 % du coût de l'organisation réalisant la qualification biologique du don, à l'échéance du contrat. L'EFS, après avoir mené une étude portant sur plusieurs scénarii avec un nombre final de plateaux allant de trois à huit, a finalement retenu l'hypothèse du passage de quatorze à quatre plateaux interrégionaux. Pour ce faire, un groupe de travail a travaillé jusqu'en juillet 2010. Des études complémentaires ont été rendues fin août et des propositions de localisations géographiques ont enfin été faites en octobre. Les localisations ont été fixées pour leur intérêt logistique. Les régions retenues sont Pyrénées-Méditerranée (Montpellier), le Nord de la France (Lille), Rhône-Alpes (Annecy) et Pays-de-Loire (Angers). Le premier regroupement sur Montpellier aura lieu en deux temps, avec d'abord la fermeture du plateau de Saint-Étienne, puis de celui de Marseille, au cours de l'année 2011. Les autres regroupements se feront en 2012. Les regroupements effectués en 2012 bénéficieront des enseignements du regroupement de Montpellier. L'Établissement français du sang (EFS) a présenté un plan de mutualisation des plateaux de qualification biologique du don le 10 novembre 2010 à son comité des directeurs et l'a transmis le même jour aux organisations syndicales siégeant au comité central d'établissement. Une première information officielle du comité central d'établissement a eu lieu le 16 décembre 2010. La secrétaire

d'État chargée de la santé suit bien entendu de très près les modalités de mobilité des personnels de l'EFS. La direction de l'EFS a garanti qu'il n'y aura aucun licenciement ni mobilité forcée du personnel. Toutes les situations seront étudiées au cas par cas et une proposition de reclassement sera faite à chaque personne concernée. L'Établissement mettra en place des mesures d'accompagnement pour les candidats à la mobilité, afin de ne pas perdre leur expertise. Les mesures seront définies avec les partenaires sociaux. Pour les personnels non repris dans les activités de qualification biologique du don, des formations de reclassement seront proposées, notamment en vue d'un renforcement ou d'un développement d'activités sur les sites qui perdront leur plateau. Il faut également souligner que l'activité transfusionnelle va augmenter dans les prochaines années. L'EFS conserve donc des perspectives d'augmentation d'emploi et de budget. Ainsi, 152 emplois supplémentaires seront créés en 2011. Les amplitudes horaires sur les nouveaux plateaux de qualification biologique du don seront étudiées dans le cadre des discussions entre la direction et les organisations syndicales, avec l'expertise d'un consultant. Enfin, les différents scénarii étudiés prévoient les situations qui permettent de fonctionner avec un plateau en moins en cas d'incident provoquant sa fermeture. L'EFS est aujourd'hui préparé à ce genre d'exercice ; ces plans de sécurisation fondent l'autosuffisance en produits sanguins labiles de notre pays. D'autres pays européens comparables à la France ont déjà fait l'expérience du regroupement de tels plateaux. Il n'a pas été remonté de difficultés particulières lors de ces opérations et la disponibilité des produits y est assurée sans problème. Ce plan sera mis en oeuvre en apportant toutes les garanties nécessaires en termes de sécurité et de qualité des produits sanguins labiles.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Faure](#)

Circonscription : Gironde (9^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100939

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 22 février 2011, page 1691

Réponse publiée le : 12 avril 2011, page 3719